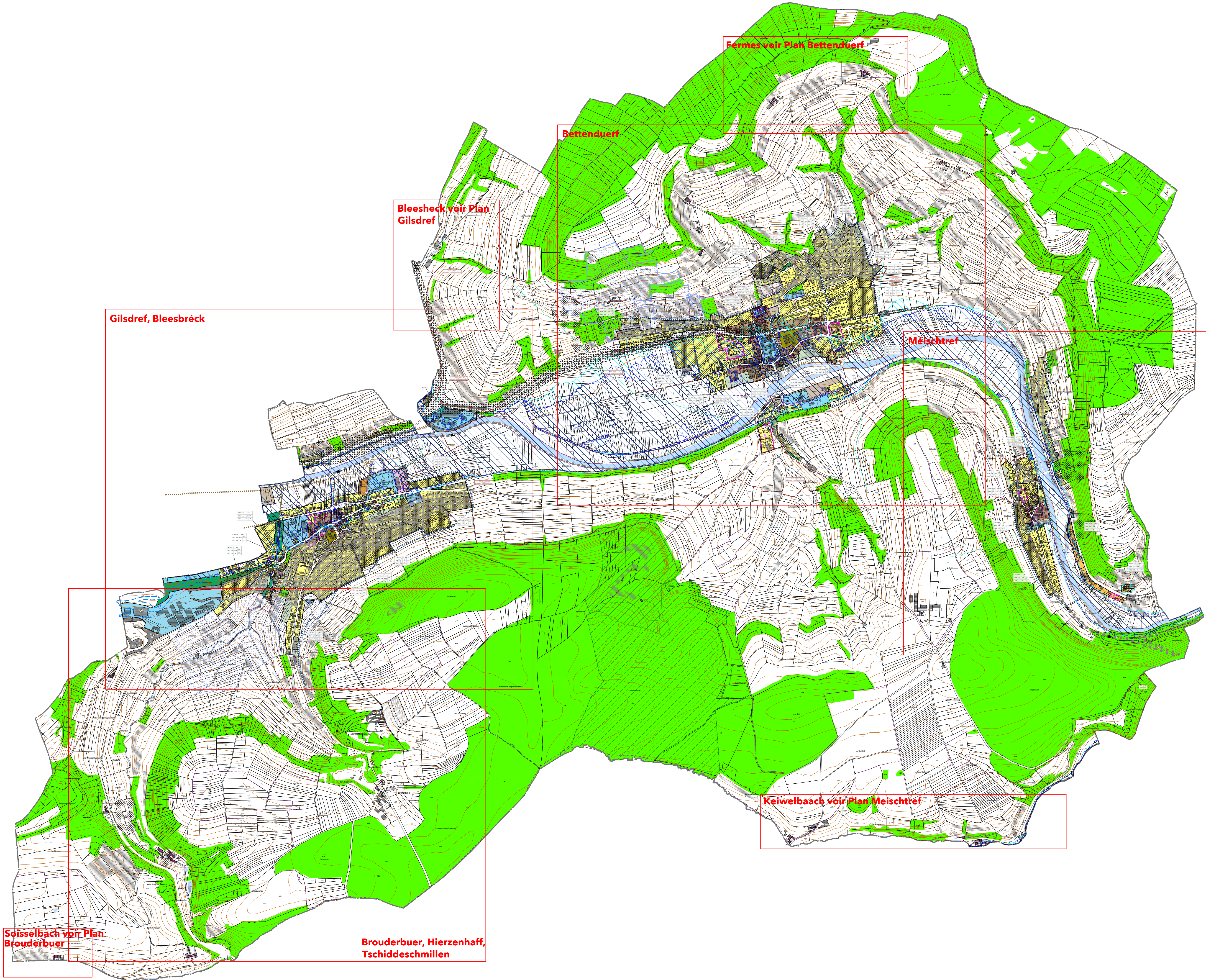




Légende: PAG

	Parcelle cadastrale / immeuble (1)		Délimitation du degré d'utilisation du sol
	Parcelle / immeuble en réalisation (2)		Délimitation de la zone verte
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées			
	HAB-1 Zone d'habitation 1		REC Zone de sport et de loisir
	HAB-2 Zone d'habitation 2		REC-nj Zone de sport et de loisir - aire de jeux
	MIX-v Zone mixte villageoise		REC-ca Zone de sport et de loisir - camping
	MIX-r Zone mixte rurale		SPEC-ds Zone spéciale - dépôt de bois
	BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics		SPEC-st Zone spéciale - station service
	BEP-éq Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements		JAR Zone de jardins familiaux
	ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1	PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur	
		PAP NQ / ZAD	Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
		COS max.	CUS max.
		COS min.	CUS min.
		COS max.	DL max.
		COS min.	DL min.

	AGR Zone agricole		VERD Zone de verdure
	FOR Zone forestière (3)		

Zones superposées			Secteur protégé de type "environnement construit" - C
	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif		Construction à conserver (4)
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"		Cabaret d'une construction existante à préserver (4)
	Zone d'aménagement différé		Alignement d'une construction existante à préserver (4)
	Zone de servitude "urbanisation"		Mur à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Petit patrimoine à conserver (4)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère jardin"		Zone de risques de glissement de terrain (14)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère - apô-dépôt de bois"		Zone de bruit (5)
	Servitude "urbanisation - paysagère"		Couloir pour projets de mobilité douce
	Servitude "urbanisation - mesures compensatoires"		Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
	Servitude "urbanisation - coulée verte"		Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
	Servitude "urbanisation - cours d'eau"		Zone d'extraction (15)
	Servitude "urbanisation - éléments naturels / arbre"		
	Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"		
	Servitude "urbanisation - entrée de localité"		
	Servitude "urbanisation - intégration topographique"		

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:			à l'aménagement du territoire		à la protection des sites et monuments nationaux
	Plans directeurs sectoriels - PDS (17)		Immeubles et objets classés monuments nationaux (8)		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (9)
	Zone de protection des grands ensembles paysagers (GEP) (18)		à la gestion de l'eau		Zone inondable - HQ10 (9)
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		Zone protégée d'intérêt national - réglementée (8)		Zone inondable - HQ100 (9)
	Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (8)		Zone inondable - HQ extrême (9)		Zones de protection d'eau potable (10)

Indications complémentaires (à titre indicatif)			
	Biotopes protégés (révisé non exhaustif) (10)		Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (13)
	Habitats d'espèces protégées Art 17 + Art 21 (révisé non exhaustif) (11)		Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction (13)
	Circulation et stationnement		Passage (16)
	Cimetière		
	Piste cyclable nationale (3)		Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
	Limite de la commune (3)		Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
			Conduites électriques aériennes (3)

- (1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numéroté (PCN) - Exercice 2016
(2) Mire à jour, AC Bettendorf et ZB
(3) Base de Données, Type-Cartographie (BD-CT) - ACT, Lucif, 2015
(4) Service des sites et monuments nationaux, AC Bettendorf et ZB
(5) MDO - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 / Route principale et Rail (LEEN) à 60dB
(6) Zones protégées d'intérêt national (jardins naturels et réserves forestières intégrées) conformément à la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
(7) MDO - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
(8) 2794 à 2809: Zones protégées par le Service National pour la Protection de la Nature (PNPN) de 2017
(9) Service des sites et monuments nationaux (Ministère B - no. 35 du 19 mai 2005 update 15.04.2018)
(10) MDO - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
(11) MDO - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
(12) Règlement grand-ducal de 2 octobre 2015 portant création de zones de protection autour des cadastres à Bettendorf et Gilsdref situées sur le territoire de la commune de Bettendorf
(13) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2016
(14) MDO - Administration des Forêts et Chasse, Service géographique
(15) MDO - Environnement, Zone d'Extraction - NRM - 5608-M C01new, 30 juillet 2016
(16) Convention Carrières Foid S.A. et commune de Bettendorf
(17) Règlement grand-ducal de 10 février 2017 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysage »

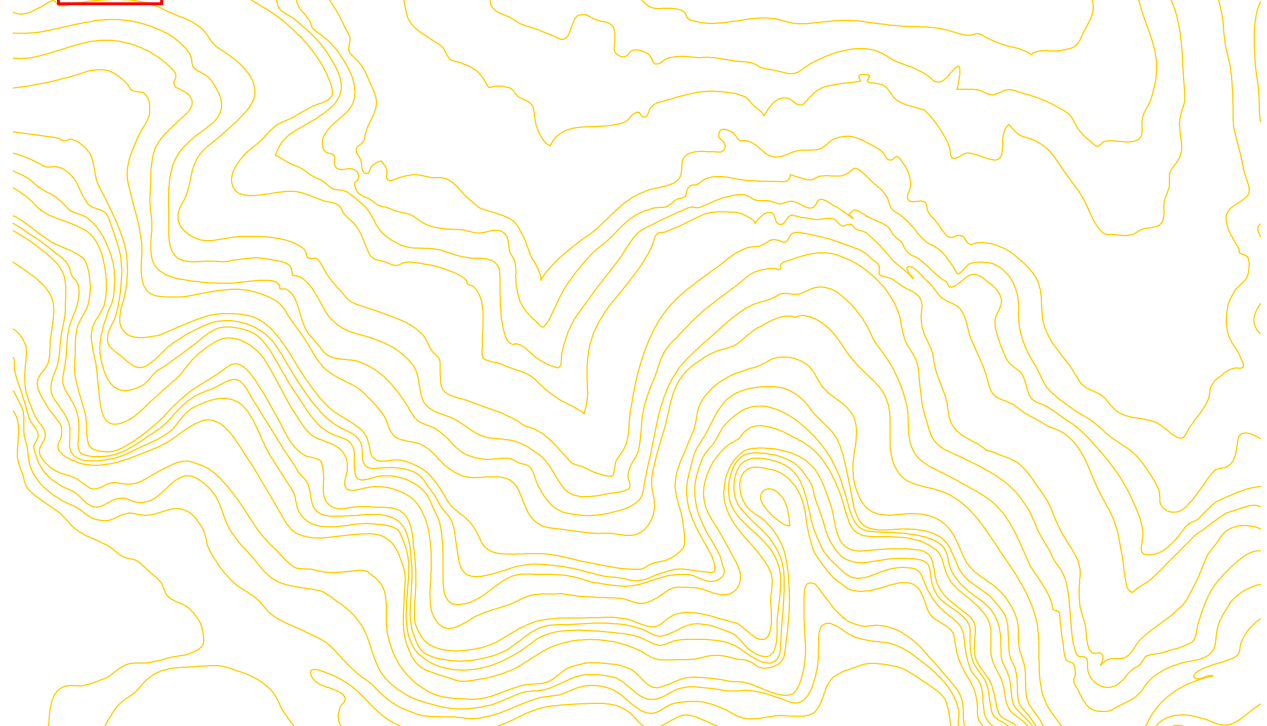
Commune de Bettendorf
1, Rue Neuve
L-9353 Bettendorf



Plan d'aménagement général (PAG)

→ Plan d'ensemble

Découpage des plans à l'échelle 1: 2.500



02	Projet de loi	26.06.2026	72C/076/2025	-	-
01	Vote du conseil communal	26.06.2025	72C/076/2025	18.03.2026	D3-25-071-NES App.
N°	Modifications postérieures	Approbation définitive du Ministre des Affaires Intérieures	Références	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Références
1	Parcelles 848/2156 et 848/2157 au lieu-dit "Kesseler" à Bettendorf (n°4869C du rôle - 10.12.2022)	17.07.2023	72C/076/2019	-	-
N°	Arrêté rendu par la Cour administrative	Approbation définitive du Ministre des Affaires Intérieures	Références	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Références

- Vote du conseil communal n° 23 et 30 mars 2022
- Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 21 décembre 2022, réf.: 72C/076/2019
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 09 septembre 2022, réf.: 86789/CS-mb

Plan coordonné
[Dossier 01+02]

Echelle 1:10.000
Juin 2026